

Présidence : M. Jean-François Selle.

Membres ayant répondu à la consultation : Mmes. Isabelle Bonneau, Patricia Crapoulet, Isabelle Da Silva Carlos, Karine Vergnaud, MM. Mohamed Acochiou, Philippe Andrieux, Georges Bermejo, Philippe Faure, Claude Fort, Laurent Fouché, Pierre Fouillet, Jean-Charles Guiguen, Bruno Renon, Manuel Pinaud, Max Roulon, Jean-François Selle, Yann Terrade, Jean-Pascal Tixeuil,

Membres n'ayant pas répondu à la consultation : MM. Patrick Bourgoin, Christopher Delhomme

SOMMAIRE

1° Sujet(s) « Pour décision »

- ✓ Validation du Communiqué spécial Canicule.

En application de l'article 190 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion du comité de direction sont susceptibles d'appel devant la Commission régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la publication ou de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr,

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

SUJET(S) « POUR DECISION »

1° - Validation du Communiqué spécial Canicule (JF. Selle)

Face à l'épisode de fortes chaleurs qui touche actuellement notre territoire et conformément à l'arrêté Préfectoral ainsi qu'aux consignes transmises par la FFF, il a été décidé de suspendre l'ensemble des activités footballistiques (**entraînements, rassemblements, compétitions, tournois et manifestations organisées dans le cadre de la pratique du football sont interdits** durant cette période jusqu'à nouvel ordre. (Fin de l'arrêté préfectoral)

Cette décision a pour objectif de préserver la santé et la sécurité de l'ensemble des acteurs du football : licenciés, éducateurs, arbitres, dirigeants, bénévoles et spectateurs.

Si l'arrêté préfectoral en cours n'est pas levé au plus tard dimanche dans la matinée, **le maintien de la dernière journée de championnat sera compromis.**

Si tel est le cas, la commission des compétitions « séniors » n'aura pas d'autre recours que la neutralisation des championnats et donc réaliser les classements par calcul « au ratio » (Nbre

de points/Nbre de matchs comptabilisés), conformément aux dispositions de l'article 21.3 des Règlements Généraux du District votés par les clubs en Assemblée générale.

Décision 01 : Le Comité de direction valide, à l'unanimité, le Communiqué spécial canicule et l'éventualité de neutraliser les championnats.

Pour : 17 voix - Abstention : 0 voix - Contre : 1 voix

RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS DU COMITE DE DIRECTION DU 25/06/2026

N°	Thèmes	Décision	Pilote
1	Validation du communiqué spécial canicule	Validé	JF. Selle

La prochaine réunion du Bureau sera programmée en fonctions des sujets à traiter.

La prochaine réunion du CODIR « Spécial AG » est programmée le mardi 30 juin 2026 à 18h30 en visioconférence.

Président du District
Jean-François Selle



Le Secrétaire Général
Laurent Fouché

